

Merci aux collègues, directeurs.trices de transmettre ce message d'information aux AESH qui travaillent dans vos écoles !

## Spécial **AESH**



**FORCE OUVRIERE**  
Défend vos droits et votre  
salaire !  
**Rejoignez-nous !**

### Les AESH en première ligne...et pourtant toujours autant déconsidérés



Lors de sa conférence de rentrée, le ministre Blanquer a rappelé l'engagement d'Emmanuel Macron pour 2021 : « aucun enfant sans solution de scolarité au mois de septembre ». 385.000 enfants en situation de handicap seraient scolarisés en cette rentrée, pour 106.000 AESH. Cela fait plus de trois enfants par AESH ! Derrière les beaux discours, il y a la réalité du terrain : les PIAL ! Véritable outil RH d'optimisation et de mutualisation des personnels : c'est plus d'élèves à suivre dans plus d'écoles ou d'établissements, avec des affectations à la dernière minute et des changements possibles du jour au lendemain au cours de l'année ! Avec les PIAL, l'Administration aura la possibilité de proposer des avenants aux contrats pour intervenir à la fois en Primaire et dans le 2nd degré...

Les AESH verraient ainsi leur charge de travail s'alourdir, leur temps de trajet s'allonger et seraient privés du remboursement de leurs frais de déplacement...

Il y a la réalité du salaire : un AESH se voit contraint d'accepter un temps partiel, entre 50 et 62%... 62% c'est un salaire de misère de 760€ qui, s'il n'est pas compensé par d'autres allocations, ne permet pas de vivre décemment ! Rappelons que le seuil de pauvreté fixé par l'INSEE est à 1041€ par mois.

#### Passage aux 24h pour tous ?

Lors du Groupe de Travail CHSCTD notre élu a interrogé l'administration sur cette question car de nombreux collègues AESH sont toujours à 21 heures. L'administration nous a répondu que le passage à 24 heures ne pourrait s'effectuer que lorsque tous les contrats AESH seraient passés à 41 semaines par an. A l'heure actuelle, il resterait 700 contrats à transformer. Contrairement aux promesses faites l'an dernier, tous les AESH ne pourront donc pas augmenter leurs heures et donc leurs revenus.

### Le gouvernement peut débloquer 100 milliards pour la relance et il n'y aurait pas un centime pour les AESH ?

La fédération intervient pour que tous les AESH à l'indice plancher soient rémunérés à l'indice majoré 329 conformément à la législation (augmentation du SMIC au 1er janvier 2020).

Elle intervient pour une véritable progression de carrière des AESH dont les salaires stagnent parfois depuis plus de 6 ans. À Clermont-Ferrand, mais aussi à Poitiers, la FNEC FP-FO a permis aux AESH de progresser de 1 à 3 niveaux de rémunération, avec effet rétroactif, ce qui a permis à certains de récupérer un mois de salaire en plus !

FO intervient avec ses syndicats pour que cette victoire soit effective dans toutes les académies dès cette année !

La FNEC FP-FO s'adresse au ministère pour demander que cette augmentation soit prévue et budgétée. Elle s'adresse au ministère pour que la grille indicative prévoie une accélération de la carrière tenant compte du nouvel indice plancher au 1er janvier 2020.

[Lire le courrier de la FNEC FP FO au Ministère](#)

### FO défend vos revendications !

- La FNEC FP FO exige l'abandon des PIAL.
- La FNEC FP FO continue de demander l'intégration des personnels AESH dans un vrai statut de la Fonction publique : un vrai salaire, un vrai contrat !
- La FNEC FP FO revendique un contrat à temps complet pour tous ceux qui le souhaitent
- La FNEC FP FO réclame un véritable droit à la formation pour tous les AESH



**Des questions ? Des problèmes ?**  
**FO peut vous aider et vous conseiller !**

Si vous souhaitez participer à une réunion d'information sur Marseille (un mercredi matin ou après-midi), **inscrivez-vous et nous vous recontacterons !**

Je veux recevoir les informations du syndicat et je veux être recontacté pour l'organisation d'une réunion d'information...

[Cliquez sur l'image et répondez au questionnaire !](#)

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE**



**PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER**

**SYNDIQUEZ-VOUS !!!**

Bulletin d'adhésion de rentrée à télécharger [>>ICI<<](#)

Pour les nouveaux adhérents AESH, la carte annuelle est de **42 euros**, payable en 4 fois (septembre, octobre, novembre, décembre). Dès janvier 2021, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôts sur votre déclaration de revenus 2021.

**SNUDI FORCE OUVRIERE 13**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

